

OMPI



H/A/28/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE
POUR LE DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS
(UNION DE LA HAYE)

ASSEMBLÉE

Vingt-huitième session (17^e session ordinaire)
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2009

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE
(SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE MADRID ET DE
LA HAYE) : RAPPORT DE SITUATION ET ÉTAPES SUIVANTES PROPOSÉES

Document établi par le Bureau international

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a un double objet. Il contient un rapport établi par le Bureau international sur l'état d'avancement du programme de modernisation des systèmes d'appui informatique des systèmes de Madrid et de La Haye, tel qu'il est décrit dans les documents MM/A/38/4 et H/A/24/2 et résumé dans l'annexe I ci-après. Il présente également les moyens de poursuivre la mise en œuvre du programme.

2. Le lancement de ce programme de modernisation informatique a été approuvé par les Assemblées de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye en septembre 2007. La réalisation du programme est prévue en deux phases sur une période de quatre ans (2008-2011), éventuellement en trois phases, pour un coût total estimé à quelque 15,3 millions de francs suisses pour les trois phases. Un premier rapport sur l'état d'avancement, présenté aux Assemblées de l'Union de Madrid et de La Haye en septembre 2008, figure dans les documents MM/A/40/3 et H/A/26/2.

3. La mise en œuvre de la phase I du programme a été approuvée par les assemblées moyennant un investissement estimé à 5,028 millions de francs suisses, qui serait financé comme suit¹ :

– 2,9 millions de francs suisses seraient imputés aux programmes 18 (1 million) et 27 (1,9 million) dans le cadre du programme et budget initial pour 2008-2009, c'est-à-dire aux programmes 6 et 25 dans le cadre du programme et budget révisé pour cet exercice biennal²;

– 2,128 millions de francs suisses seraient prélevés sur l'excédent budgétaire dégagé par l'Union de Madrid à la fin de 2007.

4. L'Assemblée de l'Union de Madrid a en outre décidé que tout supplément par rapport au montant nécessaire pour atteindre l'objectif fixé en matière de réserves (25% du montant estimatif des dépenses de l'exercice biennal 2008-2009 (facteur PBE)) serait maintenu dans le fonds de réserve et de roulement de l'Union de Madrid en prévision du financement des étapes suivantes du programme de modernisation informatique³.

II. PHASE I – ÉTAT D'AVANCEMENT

5. Durant les 18 premiers mois de la mise en œuvre de la phase I (de janvier 2008 à juin 2009), de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne plusieurs sous-projets, notamment les sous-projets A1, A2, A5, A6, A7, B1 et B5.

a) Améliorer la productivité interne

6. Ce but sera atteint avec l'achèvement des sous-projets A1 à A7⁴. Les sous-projets A1, A2, A5, A6 et A7 seront achevés durant l'année 2009.

7. Dans le cadre du sous-projet A1 (Traduction), une application destinée à automatiser la traduction des limitations, des désignations consécutives et des décisions finales concernant les enregistrements de marques en recyclant les parties des listes de produits et services qui figurent déjà dans l'enregistrement original est à l'essai. Sa mise en production est prévue en septembre 2009.

8. Dans le cadre du sous-projet A2 (Classification), une application Web destinée à aider les utilisateurs du système de Madrid à composer des listes de produits et services contenant des indications correctement classées est en cours de développement. Cet outil de classement électronique permettra aux utilisateurs d'effectuer de recherches dans une base de données contenant des indications acceptables de produits et services, validées par le Bureau international. Un prototype de cette application est à l'essai depuis mai 2009.

¹ Paragraphes 35, 36 et 42 du document MM/A/38/4 et paragraphe 14 du document H/A/24/2.

² Financés par le budget de l'Union de Madrid pour un montant estimatif de 2,441 millions de francs suisses et par le budget de l'Union de La Haye pour un montant estimatif de 459 000 francs suisses.

³ Paragraphe 41 du document MM/A/38/6.

⁴ Pour le contenu de ces sous-projets, voir le tableau 1 de l'annexe I.

9. Dans le cadre du sous-projet A5 (Suivi et statistiques), une application Web a été développée afin de consolider et de rationaliser le processus de production de statistiques relatives aux opérations des systèmes de Madrid et de La Haye, tant à des fins de suivi que d'information générale. La nouvelle application Web permettra d'accéder en ligne à un plus grand nombre de données statistiques, outre les statistiques mensuelles et annuelles actuellement disponibles. Elle offrira également des fonctions de recherche suivant des critères tels que l'année, l'office d'origine et la partie contractante désignée. Cette application est à l'essai depuis le 31 mai 2009. Sa production devrait commencer en septembre 2009.

10. Dans le cadre du sous-projet A6 (Automatisation des procédures), dont le but est d'intégrer quelques tâches administratives supplémentaires dans le système MAPS/DMAPS, de nouvelles applications ont été mises au point pour remplacer les processus accomplis à la main ou sur support papier par des applications automatiques, telles que la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'impression utilisant la reconnaissance optique de marques, l'automatisation du système de notification par courrier électronique certifié et la création automatique de copies certifiées des enregistrements du système de La Haye.

11. Dans le cadre du sous-projet A7 (Améliorations IMAPS), le travail accompli a rendu possible, depuis mai 2009, l'exportation de documents en format PDF via un service Web, renforçant ainsi l'efficacité grâce à l'amélioration des fonctions d'indexation et des fonctions d'impression. D'autres innovations sont en cours, telles que la création d'un dispositif permettant de stocker des documents PDF dans le système IMAPS et l'importation planifiée de documents – télécopies et messages électroniques compris – directement dans le système IMAPS.

b) Développer les transactions électroniques avec les offices, les titulaires et les mandataires

12. Ce but sera atteint avec l'achèvement des sous-projets B1 à B6 et C5⁵. Certains de ces sous-projets sont tributaires de l'achèvement de la mise en œuvre des outils AOS (au titre du sous-projet C3). Néanmoins, dans la mesure du possible, leur élaboration a commencé.

13. Certaines des fonctions des sous-projets B1, B2 et B3 seront développées et regroupées dans une seule application Web. Grâce à un accès sécurisé à un compte dans un centre d'utilisateurs de l'OMPI, les titulaires et les mandataires pourront gérer et réaliser certaines transactions sur leurs portefeuilles du système de Madrid par voie électronique, sur l'Internet. La première version de cette application Web sera disponible au dernier trimestre de 2009 et sera actualisée lorsque les nouveaux services Web seront prêts en 2010.

14. Dans le cadre du sous-projet B1 (Paiement électronique, facturation électronique), une fonction de paiement électronique est désormais offerte sur l'Internet afin de régulariser les taxes à payer pour toute transaction réalisée dans le cadre des procédures de Madrid ou de La Haye. Les paiements peuvent se faire par carte de crédit ou compte courant.

⁵ Pour le contenu de ces sous-projets, voir le tableau 2 de l'annexe I.

15. Dans le cadre du sous-projet B5 (Communication électronique : OMPI → titulaires/mandataires), une version électronique de la Gazette OMPI des marques internationales a été lancée le 5 février 2009 et remplace la version papier de la gazette, ce qui a permis de réaliser des économies s'élevant à 200 000 francs suisses en 2009. Cette initiative est venue s'ajouter aux réalisations antérieures accomplies dans le cadre de ce sous-projet, y compris le lancement d'un système de notification par courrier électronique certifié et plusieurs améliorations apportées à la base de données ROMARIN (telles que, depuis juillet 2008, l'indication, le cas échéant, qu'un délai de refus a expiré et que le Bureau international n'a pas inscrit de notification de refus provisoire émanant de l'office d'une partie contractante désignée dans un enregistrement donné; et l'inclusion dans ROMARIN de copies PDF des octrois de protection, des refus provisoires et des décisions finales, à partir de janvier 2009). Le sous-projet B5 est désormais achevé.

c) Poser les fondations de la modification du système

16. Ainsi qu'il est indiqué dans le précédent rapport sur l'état d'avancement (document MM/A/40/3), plusieurs sous-projets techniques de la phase I du programme de modernisation informatique sont destinés à poser les fondations de la modification du système, en particulier les sous-projets C2 et C3, qui assoient la base architecturale de la mise en œuvre du système informatique, et le sous-projet C4, qui vise à faire fonctionner l'application actuelle MAPS/DMAPS sur une nouvelle plate-forme matérielle et, par conséquent, à réaliser des économies substantielles sur les dépenses de fonctionnement des systèmes MAPS/DMAPS.

17. L'avancement de la mise en œuvre des sous-projets C2, C3 et C4 a été gêné par des difficultés imprévues. Une des hypothèses fondamentales sur lesquelles reposait la phase I du programme de modernisation informatique était le repérage et l'engagement rapides de consultants externes ayant une vaste expérience d'ADABAS et Natural, ce qui devait permettre de décharger les experts de l'OMPI de leurs responsabilités opérationnelles actuelles. Cette hypothèse partait du principe que les membres du personnel de l'OMPI formant l'équipe informatique chargée de la maintenance et de l'appui courants de MAPS et de DMAPS avaient acquis des connaissances pratiques considérables concernant les systèmes de Madrid et de La Haye depuis 1996. Pour des raisons d'efficacité, il était donc préférable que ces membres du personnel de l'OMPI soient affectés à la direction des sous-projets du programme de modernisation informatique et soient déchargés des tâches de maintenance et d'appui pendant la durée du programme de modernisation informatique. Toutefois, le processus de repérage et d'engagement de consultants externes ayant les qualifications et l'expérience d'ADABAS et Natural requises s'est révélé beaucoup plus difficile que prévu. En effet, à ce jour deux consultants seulement ont été trouvés et engagés.

i) Base architecturale : mise en place d'une plate-forme AOS⁶

18. Lorsque le précédent rapport a été publié (document MM/A/40/3), le niveau architectural de base de l'AOS requis pour le projet avait été établi et les besoins en vue de l'appel à propositions – qui ont donné lieu à la sélection des outils AOS à mettre en œuvre – étaient en cours de rédaction (dans le cadre du sous-projet C2). Depuis lors, les appels à propositions ont été rédigés et les réponses ont été évaluées. Au moment de l'élaboration du présent document, la proposition retenue était soumise à la validation du Comité d'examen des contrats. La fin de la mise en œuvre des sous-projets C2 et C3 est désormais prévue pour le 31 décembre 2009.

ii) Économie sur les dépenses de fonctionnement des systèmes MAPS/DMAPS

19. Ce but sera atteint avec l'achèvement du sous-projet C4 – Adaptation à UNIX. Au titre de ce sous-projet, les systèmes MAPS/DMAPS seront transférés de l'ordinateur central IBM du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) à un environnement UNIX. On construira en outre la capacité technique nécessaire pour soutenir l'évolution stratégique des transactions électroniques ainsi que la mise à disposition future des systèmes MAPS/DMAPS 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. La négociation et la validation des coûts avec le CIC – auquel l'hébergement de l'environnement UNIX sera sous-traité – ayant duré plus longtemps que prévu, la mise en œuvre du sous-projet C4 a été retardée. Le processus de migration proprement dit n'a pu commencer qu'en juin 2009. Il devrait être terminé en octobre 2009.

20. Le retard du lancement du sous-projet C4 a entraîné la reprogrammation de certains autres sous-projets en raison de conflits non résolubles liés aux ressources humaines (voir l'annexe II). En outre, ce retard entraînera une réduction des économies réalisées sur les coûts opérationnels en 2009, ce qui affectera partiellement le financement des activités de la phase I (il est rappelé que la phase I devait être partiellement financée par la diminution des coûts opérationnels au titre du programme 27 (programme 25 dans le cadre du programme et budget révisé pour 2008-2009) pour un montant de 1,9 million de francs suisses). Toutefois, l'intérêt de poursuivre ce sous-projet subsiste, si l'on considère la diminution des coûts opérationnels à l'avenir. Les économies qui en résulteront seront réalisées au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

21. On trouvera des précisions concernant l'état de tous les sous-projets dans l'annexe II.

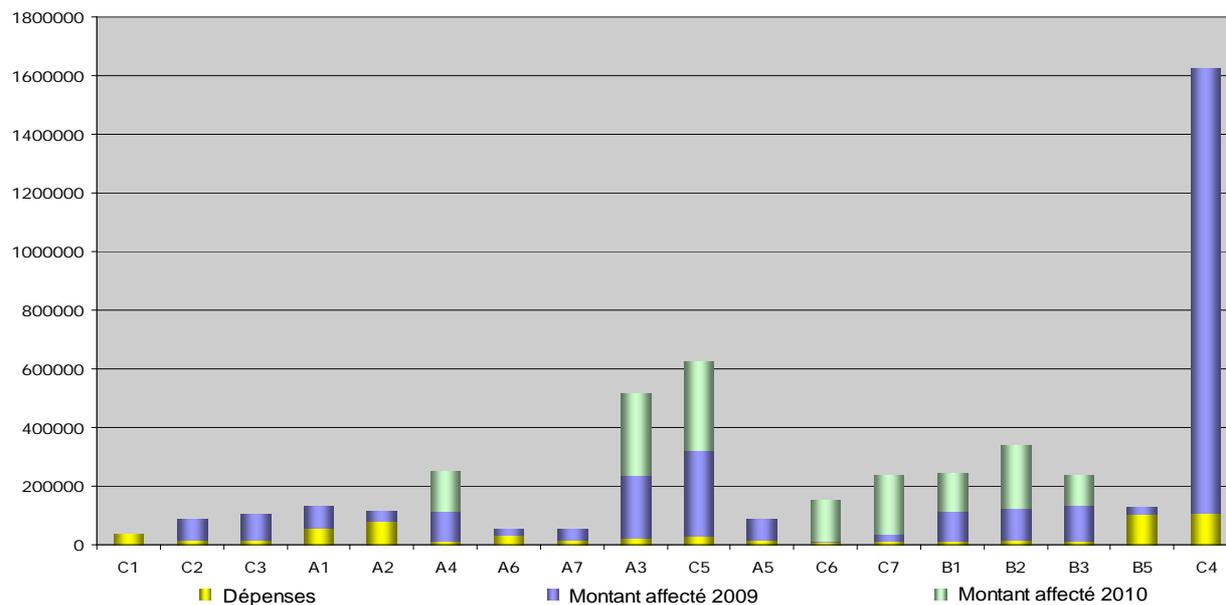
⁶ Architecture orientée services : architecture faisant appel à des services librement associés pour répondre aux besoins des processus opérationnels et des utilisateurs.

III. PHASE I – SITUATION BUDGÉTAIRE

22. Le tableau et le graphique ci-après indiquent l'état des engagements de dépenses et des dépenses effectives concernant la mise en œuvre du programme de modernisation informatique à la fin de juin 2009.

Description du sous-projet	Budget initial	Total des dépenses	Total affecté 2009	Total terme 2010	Solde base dépenses	Solde base total affecté 2009	Solde base 2009 + 2010
C1 Organisation des projets et gestion des changements	48 000	36 686	37 889	--	11 314	10 111	10 111
C2 Appel à propositions & validation	48 000	17 803	87 506	--	30 197	(39 506)	(39 506)
C3 AOS & Outils	72 000	16 705	105 509	--	55 295	(33 509)	(33 509)
A1 Traduction	124 500	56 566	131 094	--	67 934	(6 594)	(6 594)
A2 Classification	124 500	78 113	114 294	--	46 387	10 206	10 206
A4 Statut des marques	240 000	11 517	117 530	135 000	228 483	122 470	(12 530)
A6 Automatisation des procédures	48 000	31 803	51 506	--	16 197	(3 506)	(3 506)
A7 Amélioration IMAPS	48 000	16 221	51 424	--	31 779	(3 424)	(3 424)
A3 Lettres signalant des irrégularités et notifications	480 000	23 035	235 060	280 000	456 965	244 940	(35 060)
C5 Projet pilote avec un office (y compris B4 et B6)	599 200	28 755	323 766	300 000	570 445	275 434	(24 566)
A5 Suivi et statistiques	340 000	16 316	87 984	--	323 684	252 016	252 016
C6 Architecture complète + gestion des processus opérationnels + logiciels médiateurs	150 000	7 198	10 956	140 000	142 802	139 044	(956)
C7 SGDB et améliorations techniques	240 000	11 517	37 530	200 000	228 483	202 470	2 470
B1 Paiement électronique, facturation électronique	240 000	11 517	117 530	125 000	228 483	122 470	(2 530)
B2 Modification électronique	336 000	16 124	124 542	215 000	319 876	211 458	(3 542)
B3 Statut électronique	240 000	11 517	137 530	100 000	228 483	102 470	2 470
B5 Communication électronique : OMPI -> titulaires/mandataires	120 000	103 509	126 515	--	16 491	(6 515)	(6 515)
C4 Adaptation à UNIX	1 529 875	109 133	1 625 843	--	1 420 742	(95 968)	(95 968)
Total	5 028 075	604 039	3 524 005	1 495 000	4 424 036	1 504 070	9 070
Total en pourcentage	100,00%	12,01%	70,09%	29,73%	87,99%	29,91%	0,18%

Budget du projet de modernisation MAPS
2008-2009



IV. CALENDRIER DE RÉALISATION DES OBJECTIFS FIXÉS

Phase I

23. Compte tenu du stade de la mise en œuvre des divers sous-projets, on estime que la phase I sera achevée à la fin de 2010, selon le calendrier indiqué dans le graphique ci-après.

ID	Dénomination de la tâche	2008				2009				2010				2011		
		Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2
1	C1 - Organisation des projets et gestion des changements	██████████														
2	C2 - Appel à propositions et validation	██████████														
3	C4 - Adaptation à UNIX	██████████														
4	C3 - Architecture orientée services et outils	██████████														
5	A1 - Traduction	██████████														
6	A2 - Classification	██████████														
7	A4 - Statut des Marques	██████████														
8	A6 - Automatisation des Procédures	██████████														
9	A3 - Lettres signalant des irrégularités et notifications	██████████														
10	A7 - Amélioration IMAPS	██████████														
11	C5 - Projet pilote avec un office (avec B4 et B6)	██████████														
12	A5 - Suivi et statistiques	██████████														
13	C6 - Architecture complète/gestion des processus opérationnels/logiciels médiateurs	██████████														
14	C7 - SGDB et améliorations techniques	██████████														
15	B1 - Paiement électronique, facturation électronique	██████████														
16	B2 - Modifications électroniques	██████████														
17	B3 - Statut électronique	██████████														
18	B5 - Communication électronique : OMPI avec titulaires/mandataires	██████████														

Phases II et III

24. En approuvant la mise en œuvre de la phase I du programme de modernisation informatique en septembre 2007, les Assemblées de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye ont noté que le Bureau international ferait, en temps voulu, des propositions concrètes au sujet des phases II et III⁷. La mise en œuvre de la phase II était provisoirement prévue en 2010 et 2011. La mise en œuvre de la phase III dépendait d'une analyse complémentaire pour déterminer si finalement cette phase serait nécessaire et, dans l'affirmative, quand.

7

Paragraphe 34.iii) du document H/A/24/2.

25. L'approche initialement adoptée dans le cadre du programme de modernisation du système informatique consistait à poursuivre l'utilisation de la base de données et du langage de programmation ADABAS/Natural en raison du haut niveau de satisfaction générale des utilisateurs des fonctions du système MAPS et DMAPS. Au lieu d'être axé sur un système complètement nouveau, ce programme visait à maximiser davantage le retour sur investissement du développement du système original i) en faisant migrer MAPS et DMAPS vers une plate-forme de fonctionnement plus rentable sur le plan économique, ii) en orientant sur le "Web" l'activation des systèmes d'application MAPS et DMAPS, c'est-à-dire en ouvrant les transactions de système jusqu'à présent disponibles uniquement en interne, et par conséquent, en multipliant les avantages pour les membres de l'Union de Madrid, les titulaires et les mandataires et iii) en remédiant aux défauts inhérents manifestes que présente un gros système pour la manipulation de textes à l'appui de l'établissement de lettres ainsi que pour les activités liées au classement et à la traduction.

26. Ainsi qu'il a été indiqué dès le début dans le programme de modernisation du système informatique (paragraphe 27 du document H/A/24/2), la phase II devait comprendre une migration partielle des programmes interactifs Natural vers Java – sous-projet C8 – et un développement supplémentaire du sous-système de publication électronique – sous-projet C10. La phase III, qui entraînerait la migration totale vers un nouvel environnement technique se traduisant par la suppression des techniques ADABAS/Natural (sous-projets C9 et C11) – était considérée comme facultative à l'époque.

27. Toutefois, ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, le Bureau international a eu de grandes difficultés à trouver des consultants ayant de vastes connaissances en ADABAS/Natural, et les techniques ADABAS et Natural semblent être en déclin rapide sur le marché. C'est un fait avéré qu'il est presque impossible de trouver du personnel suffisamment qualifié pour l'utilisation de ces techniques.

28. Ces difficultés à recruter ont conduit le Bureau international à se demander s'il était sage de continuer à faire dépendre les activités des systèmes de Madrid et de La Haye de techniques pour lesquelles il y a manifestement peu de personnes compétentes sur le marché, ce qui est dangereux, sachant que la situation ne va probablement pas s'améliorer. Le Bureau international est arrivé à la conclusion que les risques encourus du fait que ces systèmes sont trop dépendants d'ADABAS et de Natural sont trop élevés et que des mesures d'atténuation devraient être mises en place.

29. Par conséquent, la mise en œuvre de la phase III, dès que possible, est devenue la solution la plus réaliste, de l'avis du Bureau international.

30. Sur la base des informations disponibles jusqu'à présent, le Bureau international estime que les phases II et III pourraient être mises en œuvre suivant le calendrier ci-dessous.

ID	Dénomination de la tâche	2009	2010				2011				2012			
		Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1	C8 - Finalisation des activités relatives à la gestion des processus opérationnels, au portail et aux applications Internet enrichies		██████████											
2	C10 - Publication		██████											
3	C9 - Finalisation des activités relatives aux services Web interactifs			██████████										
4	C11 - Finalisation de la conversion Java/Oracle		██████████											

V. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PHASES II ET III

31. L'une des façons de mettre en œuvre les phases II et III consisterait à procéder à des développements en interne en recourant aux services de consultants ou de prestataires extérieurs. Toutefois, le coût de cette approche pourrait appeler une reconfirmation des estimations figurant dans le rapport établi par les consultants Sogeti S.A. (Suisse) durant l'été 2007 en vue de l'engagement du programme de modernisation du système informatique. En outre, il faudrait tenir compte d'un élément de risque supplémentaire du fait de l'ampleur et de la complexité des efforts que suppose la reconversion dans une technique que le personnel interne ne connaît pas bien.

32. Lorsqu'on examine les modalités de mise en œuvre des phases II et III, on doit aussi envisager un certain nombre de possibilités pour l'architecture technique définitive. Une possibilité serait la mise en place d'un environnement Oracle/Java identique (ou analogue) à la nouvelle architecture technique du PCT⁸. Une autre possibilité consisterait à créer un environnement Microsoft .NET. L'avantage qu'il y aurait à suivre l'exemple du PCT en utilisant Oracle/Java serait qu'un environnement technique simple pourrait dès lors abriter tous les principaux logiciels d'application de l'OMPI, avec toutes les économies d'échelle qu'une architecture unique permet de réaliser. L'inconvénient qu'il y aurait à suivre l'exemple du PCT en utilisant Oracle/Java serait probablement le coût, sachant que les développements du système Microsoft .NET sont, en général, moins coûteux à mettre en œuvre et à maintenir ensuite.

⁸ Le Bureau international procède actuellement à la mise hors service de ses anciens systèmes d'application du PCT, eux aussi tributaires d'ADABAS/Natural, et les remplace par une solution technique moderne en trois étapes Oracle/Java, fruit d'années de travaux de développement.

33. Une autre solution de mise en œuvre consisterait à charger une compagnie extérieure de convertir les systèmes MAPS et DMAPS en remplaçant la technique ADABAS/Natural par une technique de son choix (Oracle/Java ou Microsoft .NET, par exemple). Il convient de noter que la complexité technique et commerciale de MAPS et DMAPS réside, en grande partie, dans son système de flux de travaux sur mesure intégré dans la solution technique. Puisque la phase I du programme de modernisation du système informatique comprend l'introduction d'instruments normalisés de flux de travaux (gestion des processus opérationnels), tout exercice de conversion de MAPS et DMAPS exclurait la conversion de leurs fonctions de flux de travaux sur mesure.

VI. APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LES PHASES II ET III

34. Aux fins de la mise en œuvre des phases II et III, le Bureau international recommande de procéder à un appel d'offres international pour sélectionner une entreprise qui serait chargée

i) de réaliser une évaluation technique des systèmes d'applications et des bases de données MAPS et DMAPS aux fins de leur conversion en une nouvelle architecture technique,

ii) de proposer une architecture technique appropriée comme objectif, et

iii) d'établir une offre, avec prix fixes, pour la conversion des logiciels d'application et des données MAPS et DMAPS en la nouvelle architecture technique proposée, avec notamment mise à l'essai du système ultérieurement, définition de tests de performance pour les systèmes et délai de garantie approprié.

35. L'appui opérationnel à long terme de la solution de conversion serait calqué sur la formule actuellement appliquée, avec succès, aux systèmes de planification des ressources d'entreprise de l'OMPI, c'est-à-dire que des contrats seraient conclus avec un partenaire extérieur pour la mise au point continue de la solution. Ils seraient gérés par une équipe interne restreinte d'experts techniques ayant une solide connaissance des opérations. L'équipe interne serait chargée de l'exploitation journalière du système et de la réalisation de modifications mineures.

36. Le Bureau international est convaincu que le coût de l'approche recommandée au paragraphe 34 serait largement dans les limites des estimations initiales du coût des phases II et III (à savoir 1,943 million de francs suisses et 8,292 millions de francs suisses). Le Bureau international est aussi convaincu que la proposition figurant au paragraphe 35 relative à l'appui régulier de la solution technique correspondrait à la pratique dans ce secteur d'activité, ainsi que l'a prouvé le modèle d'appui utilisé avec succès pour les systèmes de planification des ressources d'entreprise adoptés à l'OMPI.

VII. FINANCEMENT DES PHASES I, II ET III

Restant de la phase I

37. Ainsi qu'il est rappelé au paragraphe 3, un budget de 5,028 millions de francs suisses a été approuvé pour la mise en œuvre de la phase I du programme de modernisation du système informatique en 2008-2009. Toutefois, étant donné que la mise en œuvre du programme a subi des retards, comme il est expliqué plus haut, seulement 3,524 millions de francs suisses auront été dépensés d'ici à la fin de 2009. L'essentiel du montant restant soit 1,504 million de francs suisses (très précisément, un montant estimé à 1,495 million de francs suisses) serait encore nécessaire pour achever la mise en œuvre de la phase I en 2010.

38. Le financement de ces 3,524 millions de francs suisses qui auront été dépensés sur l'exercice 2008-2009 devrait provenir des sources suivantes : 1,45 million de francs suisses proviendrait du programme et budget révisé pour 2008-2009 (dont 1 million de francs suisses du programme 6 et 0,45 million de francs suisses du programme 25) et 2,074 millions de francs suisses seraient prélevés sur les réserves de l'Union de Madrid constituées à cet effet.

39. Le montant de 1,495 million de francs suisses nécessaire, selon les estimations actuelles, à l'achèvement de la mise en œuvre de la phase I en 2010 serait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée de l'Union de Madrid, prélevé sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 49 du document MM/A/42/2.

Phase II

40. Comme il est indiqué dans le document H/A/24/2, le coût de la mise en œuvre de la phase II du programme de modernisation du système informatique, à engager en 2010-2011, s'élèverait à un montant estimé de 1,943 million de francs suisses, à partager entre l'Union de Madrid (1 432 000 francs suisses) et l'Union de La Haye (511 000 francs suisses).

41. La part de l'Union de Madrid (1 432 000 francs suisses) serait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée de l'Union de Madrid, prélevée sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 49 du document MM/A/42/2. La part de l'Union de La Haye (511 000 francs suisses) pourrait être empruntée au fonds de réserve de l'Union du PCT, comme expliqué ci-après au paragraphe 46.

Phase III

42. Ainsi qu'il est indiqué dans le document H/A/24/2, le coût estimé des investissements pour la phase III, c'est-à-dire 8,292 millions de francs suisses, serait aussi réparti entre le budget de l'Union de Madrid (5 804 400 francs suisses) et le budget de l'Union de La Haye (2 487 600 francs suisses).

43. La part de l'Union de Madrid (5 804 400 francs suisses) serait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée de l'Union de Madrid, prélevée sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 49 du document MM/A/42/2. La part de l'Union de La Haye (2 487 600 francs suisses) pourrait être empruntée au fonds de réserve de l'Union du PCT, comme expliqué ci-après au paragraphe 46.

Financement de la part de l'Union de La Haye par emprunt au fonds de réserve de l'Union du PCT

44. Au 31 décembre 2007, le fonds de réserve et de roulement (FFR) de l'Union de La Haye accusait un solde négatif de 340 000 francs suisses. Ce chiffre négatif reste inchangé au 1^{er} janvier 2008 après retraitement selon la méthodologie approuvée par les États membres⁹.

45. Dans le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009, approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en décembre 2008, il était prévu que le budget de l'Union de La Haye allait dégager un excédent de 562 000 francs suisses. Le niveau du FFR de l'Union de La Haye s'établirait donc à 222 000 francs suisses (562 000 – 340 000) à la fin de 2009. Cependant, le niveau du FFR de l'Union de La Haye visé pour 2008-2009 (15% des dépenses prévues pour l'exercice biennal (facteur PBE)) a été fixé à 995 000 francs suisses, ce qui signifie qu'il va y manquer 773 000 francs suisses. De surcroît, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit pour l'Union de La Haye un déficit de 1 203 000 francs suisses, ce qui laisserait le FFR fin 2011 à -981 000 francs suisses. Comme le niveau visé pour le FFR va être porté à 1 451 000 francs suisses, le solde sera de -2 432 000 francs suisses.

46. En conséquence, il est proposé d'emprunter au fonds de réserve de l'Union du PCT les montants dont l'Union de La Haye a besoin pour payer sa part du coût des investissements prévus pour les phases II et III (respectivement 511 000 francs suisses et 2 487 600 francs suisses). Cette proposition tendant à autoriser le Bureau international à emprunter au fonds de réserve d'une union pour financer les activités d'une autre n'a rien de nouveau. En particulier, on se souviendra que le Bureau international a dans le passé été deux fois autorisé à emprunter à l'excédent de l'Union de Madrid pour couvrir le déficit de l'Union du PCT¹⁰.

⁹ Le retraitement est le résultat de l'application de la méthode ajustée de répartition des dépenses et des recettes (voir l'annexe IV du programme et budget révisé pour 2008-2009), approuvée par les États membres dans le cadre du programme et budget 2008-2009.

¹⁰ Plus précisément, lorsque, en 1979, le budget de l'Union du PCT a été fixé pour les années 1980 et 1981, l'Assemblée de l'Union du PCT a anticipé le déficit probable à la fin de 1980 et a autorisé le directeur général à demander à l'Assemblée de l'Union de Madrid d'accorder un prêt à l'Union du PCT (voir le paragraphe 16 du document PCT/A/III/11). Il a donc été proposé à l'Assemblée et au Comité des directeurs de l'Union de Madrid que le Bureau international emprunte un montant maximum de 1 600 000 francs suisses au fonds de réserve de l'Union de Madrid, ce qu'ils ont approuvé (voir les paragraphes 65^{ter} et 303.v) du document AB/X/2 et le paragraphe 40 du document AB/X/32). En outre, lorsque, en 1980, le budget de l'Union du PCT pour l'année 1981 a été révisé, un déficit a aussi été constaté. Les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont adopté un rapport général mentionnant que l'Assemblée de l'Union du PCT autorisait le Bureau international à emprunter un montant supplémentaire à l'Union de Madrid, en plus de la somme déjà autorisée (voir le paragraphe 19.xi) du document AB/XI/9).

47. Ainsi, dans le document PCT/A/40/6 soumis à l'Assemblée de l'Union du PCT en vue de sa quarantième session, qui va se tenir aussi pendant cette quarante-septième série de réunions des États membres de l'OMPI, le directeur général propose que l'Assemblée de l'Union du PCT autorise le Bureau international à emprunter un montant maximum de trois millions de francs suisses au fonds de réserve de l'Union du PCT pour couvrir la part de l'Union de La Haye dans le financement des phases II et III, étant entendu que ce montant sera remboursé par l'Union de La Haye à l'Union du PCT dès que le niveau des réserves de l'Union de La Haye le permettra.

48. La décision de l'Assemblée de l'Union du PCT d'autoriser ce prêt fera l'objet d'un rapport verbal au cours de la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Union de La Haye afin que cette dernière puisse prendre sa propre décision concernant le financement proposé.

49. L'assemblée est invitée

i) à prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la phase I du programme de modernisation du système informatique décrit aux paragraphes 5 à 22 et dans l'annexe II du présent document;

ii) à approuver la mise en œuvre du restant de la phase I et des phases II et III du programme de modernisation du système informatique durant l'exercice 2010-2011, telle qu'elle est proposée aux paragraphes 23, 30 et 34 à 43 du présent document;

iii) à approuver la part de l'Union de La Haye dans le financement des phases II et III du programme de modernisation du système informatique selon les modalités proposées aux paragraphes 46 à 48 du présent document.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
SOUS-PROJETS

Tableau 1 : Opérations internes

Ordre	Projet	Description	Catégorie
A1	Traduction	Actualisation des outils de traduction, moyennant le remplacement des outils internes par des outils du commerce.	Opérations
A2	Classification	Actualisation des outils relatifs à la classification de Nice moyennant l'intégration de la base de données des produits et services acceptés dans la procédure de classification. Développer une application Web destinée à aider les utilisateurs à composer des listes.	Opérations
A3	Lettres signalant des irrégularités et notifications	Actualisation de la procédure d'établissement des lettres en vue de produire des documents plus compréhensibles.	Opérations
A4	Statut des marques	Création d'outils permettant d'indiquer les produits et services protégés dans une partie contractante désignée et leur évolution dans le temps.	Opérations
A5	Suivi et statistiques	Création d'outils de suivi et d'analyse des processus opérationnels. Production de statistiques à usage interne et externe.	Analyse
A6	Automatisation des procédures	Intégration des tâches administratives internes dans le système MAPS/IMAPS, p. ex. importation directe des documents Word, messages électroniques, etc. dans MAPS/IMAPS.	Opérations
A7	Améliorations IMAPS	Améliorations apportées au système IMAPS (p. ex. fonctions de recherche, nouveaux formats de documents, intégration plus approfondie avec MAPS, etc.)	Opérations

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
SOUS-PROJETS

Tableau 2 : Communication externe

Ordre	Projet	Description	Catégorie
B1	Paiement électronique, facturation électronique	Création à l'intention des titulaires de fonctions de facturation électronique (pour les extraits du registre international) et de paiement électronique (pour les autres transactions).	Transactions électroniques
B2	Modifications électroniques	Permettre aux titulaires de soumettre des modifications par voie électronique et d'automatiser leur traitement au sein du système MAPS.	Transactions électroniques
B3	Statut électronique	Permettre aux titulaires de suivre le statut de leurs communications avec l'OMPI.	Transactions électroniques
B4	Communication électronique : offices → OMPI	Amélioration de la transmission de l'information entre les offices nationaux ou régionaux et l'OMPI.	Transactions électroniques
B5	Communication électronique : OMPI → titulaires/représentants	Amélioration de la transmission de l'information entre l'OMPI et les titulaires et les représentants.	Transactions électroniques
B6	Communication électronique : OMPI → offices	Création d'outils permettant d'améliorer la collaboration entre l'OMPI et les offices nationaux ou régionaux en ce qui concerne la procédure internationale.	Transactions électroniques

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
SOUS-PROJETS

Tableau 3 : Gestion et aspects techniques

Ordre	Projet	Description	Catégorie
C1	Organisation des projets et gestion des changements	Mettre en place des procédures visant à faciliter la mise en œuvre des projets.	Gestion
C2	Appel à propositions et validation ¹¹	Appel à propositions (appel d'offres) et validation de la solution technique.	Gestion
C3	Architecture orientée services ¹² et outils	Création de l'architecture informatique et mise à disposition des outils nécessaires pour l'utiliser.	Architecture
C4	Adaptation à UNIX	Assurer le passage de MAPS et DMAPS de l'ordinateur central du CIC à un environnement UNIX.	Adaptation
C5	Projet pilote avec un office	Projet pilote avec un office national fondé sur l'accès direct à MAPS (AOS + GPO ¹³ + transactions électroniques + portail ¹⁴ + applications Internet enrichies ¹⁵).	Conversion

¹¹ Validation : vérifier que l'architecture technique proposée est conforme au cahier des charges.

¹² Architecture orientée services : architecture faisant appel à des services librement associés pour répondre aux besoins des processus opérationnels et des utilisateurs.

¹³ Gestion des processus opérationnels.

¹⁴ Portail : interface Web assurant un accès individualisé aux utilisateurs en fonction de leur profil de sécurité.

¹⁵ Application Internet enrichie : application Web dotée des caractéristiques et des fonctions des applications de bureautique traditionnelles.

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
SOUS-PROJETS

Ordre	Projet	Description	Catégorie
C6	Architecture complète + gestion des processus opérationnels + logiciels médiateurs	Adaptation de l'architecture informatique et de la gestion des processus opérationnels en fonction de l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote (C5) en vue d'une extension aux autres offices intéressés.	Conversion
C7	SGDB ¹⁶ et améliorations techniques	Amélioration conceptuelle de la base de données du système MAPS et solution de tout problème technique.	Conversion
C8	Finalisation des activités relatives à la gestion des processus opérationnels, au portail et aux applications Internet enrichies	Migration des opérations de Natural à Java, tout en conservant Adabas.	Conversion
C9	Finalisation des activités relatives aux services Web interactifs	Si nécessaire, définition des processus et élaboration d'une nouvelle interface utilisateur sur la base d'une technologie commune à l'OMPI et aux offices nationaux ou régionaux.	Conversion
C10	Publication	Modernisation du processus de publication, y compris le remplacement des anciens programmes en Visual Basic.	Architecture

¹⁶ Système de gestion de bases de données.

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
SOUS-PROJETS

Ordre	Projet	Description	Catégorie
C11	Finalisation de la conversion Java/Oracle	Migration des derniers programmes Natural/Adabas vers Java/Oracle si nécessaire, mais pas avant 2010.	Conversion

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
SOUS-PROJETS

A1 Traduction							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	124 500	56 566	131 094	--	67 934	(6 594)	(6 594)
Description	Actualisation des outils de traduction, moyennant le remplacement des outils internes par des outils du commerce						
Avantages	Automatisation accrue, dépenses réduites, meilleure qualité						
État actuel	L'application de l'automatisation de la traduction de nouveaux termes en utilisant la traduction de la liste initiale est à l'essai (essai pilote) au 31 mai 2009						
A2 Classification							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	124 500	78 113	114 294	--	46 387	10 206	10 206
Description	Actualisation des outils relatifs à la classification de Nice moyennant l'intégration de la base de données des produits et services acceptés dans la procédure de classification. Développer une application Web destinée à aider les utilisateurs à composer des listes.						
Avantages	Base de données de termes validés à disposition sur l'Internet, permettant aux utilisateurs du système de Madrid de valider préalablement leur liste de produits et services						
	Réduction des délais de traitement et de traduction automatisée pour les listes validées préalablement						
État actuel	Prototype d'application de classement électronique disponible sur Intranet et à l'essai depuis mai 2009						
A3 Lettres signalant des irrégularités et notifications							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	480 000	23 035	235 060	280 000	456 965	244 940	(35 060)
Description	Actualisation de la procédure d'établissement des lettres en vue de produire des documents plus compréhensibles						
Avantages	Production de lettres plus complètes						
État actuel	Un groupe de travail est chargé d'élaborer les conditions						

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROJETS AU 30 JUIN 2009

A4 Statut des marques							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	240 000	11 517	117 530	135 000	228 483	122 470	(12 530)
Description	Création d'outils permettant d'indiquer les produits et services protégés dans une partie contractante désignée et leur évolution dans le temps						
Avantages	Indication plus précise et plus claire du statut des marques dans une partie contractante désignée						
État actuel	Un groupe de travail est chargé des modifications, depuis la politique d'examen jusqu'aux outils informatiques, nécessaires pour déterminer les produits et services sur lesquels une marque a effet dans une partie contractante désignée						

A5 Suivi et statistiques							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	340 000	16 316	87 984	--	323 684	252 016	252 016
Description	Création d'outils de suivi et d'analyse des processus opérationnels. Production de statistiques à usage interne et externe						
Avantages	Accès aux statistiques à partir d'Intranet et d'Internet						
État actuel	Le prototype de l'application Web, disponible sur Intranet, est à l'essai en date du 10 mai 2009						

A6 Automatisation des procédures							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	48 000	31 803	51 506	--	16 197	(3 506)	(3 506)
Description	Intégration des tâches administratives internes dans le système MAPS/IMAPS, p. ex. importation directe des documents Word, messages électroniques, etc. dans MAPS/IMAPS						
Avantages	Moins de tâches manuelles, moins de documents sur papier						
État actuel	Nouvelle méthode d'impression au moyen de la technique de reconnaissance optique de marques : achevée Automatisation de la messagerie électronique certifiée : achevée Automatisation de la création de copies certifiées des demandes déposées selon le système de La Haye : achevée						

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROJETS AU 30 JUIN 2009

A7 Améliorations IMAPS							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	48 000	16 221	51 424	--	31 779	(3 424)	(3 424)
Description	Améliorations apportées au système IMAPS (p. ex. fonctions de recherche, nouveaux formats de documents, intégration plus approfondie avec MAPS, etc.)						
Avantages	Fonctions supplémentaires pour les utilisateurs						
État actuel	Exportation en format PDF pour le document Tiff : achevée Nouvelles fonctions d'indexation et d'impression : achevée Gestion du format PDF d'origine dans IMAPS : en cours						
B1 Paiement électronique, facturation électronique							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	240 000	11 517	117 530	125 000	228 483	122 470	(2 530)
Description	Création à l'intention des titulaires de fonctions de facturation électronique (pour les extraits du registre international) et de paiement électronique (pour les autres transactions)						
Avantages	Fonction de paiement électronique pour les utilisateurs du système de Madrid Réduction du délai de traitement pour les Finances						
État actuel	Paiement électronique, par carte de crédit ou compte courant, disponible sur le site Web pour le versement des taxes dès réception d'une lettre signalant des irrégularités La facturation électronique des extraits et le paiement électronique des taxes standard sont à l'étude. D'autres fonctions opérationnelles électroniques à partir de B1 seront mises en place dans le cadre d'un projet commun où titulaires et mandataires pourront gérer et exécuter électroniquement certaines transactions sur leur portefeuille du système de Madrid, par Internet						
B2 Modifications électroniques							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	336 000	16 124	124 542	215 000	319 876	211 458	(3 542)
Description	Permettre aux titulaires de soumettre des modifications par voie électronique et d'automatiser leur traitement au sein du système MAPS						
Avantages	Réduction du délai de traitement pour les utilisateurs Réduction de la charge de travail (équipe de traitement du courrier)						
État actuel	Les fonctions opérationnelles électroniques à partir de B2 seront mises en œuvre dans le cadre d'un projet commun où titulaires et mandataires pourront gérer et exécuter électroniquement certaines transactions sur leur portefeuille du système de Madrid, par Internet						

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROJETS AU 30 JUIN 2009

B3 Statut électronique							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	240 000	11 517	137 530	100 000	228 483	102 470	2 470
Description	Permettre aux titulaires de suivre le statut de leurs communications avec l'OMPI						
Avantages	Meilleure communication à destination des titulaires Diminution des demandes reçues de titulaires						
État actuel	Les fonctions opérationnelles électroniques à partir de B3 seront mises en œuvre dans le cadre d'un projet commun où titulaires et mandataires pourront gérer et exécuter électroniquement certaines transactions sur leur portefeuille du système de Madrid, par Internet						

B4 Communication électronique : offices -> OMPI							
Budget, description et état actuel figurent sous C5							

B5 Communication électronique : OMPI -> titulaires/mandataires							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	120 000	103 509	126 515	--	16 491	(6 515)	(6 515)
Description	Amélioration de la transmission de l'information entre l'OMPI et les titulaires et les mandataires						
Avantages	Meilleure communication à destination des titulaires Réalisation d'économies grâce à la suppression des envois sur papier						
État actuel	La Gazette, désormais disponible exclusivement par Internet, a été enrichie de fonctions de recherche La notification de certaines communications est désormais possible par Internet (ROMARIN) La notification de certaines communications par courrier électronique certifié est désormais possible						

B6 Communication électronique : OMPI -> offices							
Budget, description et état actuel figurent sous C5							

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROJETS AU 30 JUIN 2009

C1 Organisation des projets et gestion des changements							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	48 000	36 686	37 889	0	11 314	10 111	10 111
Description	Mettre en place des procédures visant à faciliter la mise en œuvre des projets						
Avantages	Permet l'avancement des projets						
État actuel	Achevé Le bureau et l'équipe du projet sont en place						
C2 Appel à propositions et validation							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	48 000	17 803	87 506	--	30 197	(39 506)	(39 506)
Description	Appel à propositions (appel d'offres) et validation de la solution technique						
Avantages	Fournir une plate-forme matérielle/logicielle pour le projet et les services d'hébergement des systèmes UNIX et de l'architecture orientée services						
État actuel	Les offres des soumissionnaires ont été examinées et l'offre retenue fait actuellement l'objet d'une validation par le Comité d'examen des contrats						
C3 Architecture orientée services et outils							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	72 000	16 705	105 509	--	55 295	(33 509)	(33 509)
Description	Création de l'architecture informatique et mise à disposition des outils nécessaires pour l'utiliser						
Avantages	Fournir à d'autres projets les outils requis, à élaborer						
État actuel	Les offres des soumissionnaires pour des outils d'architecture orientée services font l'objet d'une évaluation finale. La mise en œuvre technique suivra						

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROJETS AU 30 JUIN 2009

C4 Adaptation à Unix							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	1 529 875	109 133	1 625 843	--	1 420 742	(95 968)	(95 968)
Description	Assurer le passage de MAPS et DMAPS de l'ordinateur central du CIC à un environnement UNIX						
Avantages	Réduire les coûts de fonctionnement de MAPS/DMAPS						
État actuel	Analyse exhaustive : achevée Analyse détaillée : achevée Choix des services de consultation pour le passage par un appel à propositions : exécuté Nouveau contrat avec le CIC : achevé Mise en œuvre technique : à partir de juin 2009						
C5 Projet pilote avec un office (incorpore B4 et B6)							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	599 200	28 755	323 766	300 000	570 445	275 434	(24 566)
Description	Projet pilote avec un office national fondé sur l'accès direct à MAPS (AOS + GPO + transactions électroniques + portail + applications Internet enrichies)						
Avantages	Appliquer, utiliser, valider et apprendre une nouvelle technique (AOS+GPO+transactions électroniques+portail+applications Internet enrichies)						
État actuel	Tributaire de l'achèvement de C2 et C3. Commencera à partir du 1 ^{er} septembre 2009						
C6 Architecture complète + gestion des processus opérationnels + logiciels médiateurs							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	150 000	7 198	10 956	140 000	142 802	139 044	(956)
Description	Adaptation de l'architecture informatique et de la gestion des processus opérationnels en fonction de l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote (C5) en vue d'une extension aux autres offices intéressés						
Avantages	Permet à différentes parties prenantes de bénéficier des nouveaux outils d'architecture orientée services						
État actuel	Fonctionnera dès l'achèvement de C2, C3 et C5						

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE :
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROJETS AU 30 JUIN 2009

C7 SGDB et améliorations techniques							
	<i>Budget initial</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Total affecté 2009</i>	<i>Total terme 2010</i>	<i>Solde base dépenses</i>	<i>Solde base total affecté 2009</i>	<i>Solde base 2009 + 2010</i>
Budget	240 000	11 517	37 530	200 000	228 483	202 470	2 470
Description	Amélioration conceptuelle de la base de données du système MAPS et solution de tout problème technique						
Avantages	Adaptation de la base de données aux nouveaux outils						
État actuel	Fonctionnera dès l'achèvement de C2, C3 et C5						

[Fin de l'annexe II et du document]